

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 33
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le mercredi 5 octobre, à 17 heures et 5 minutes,

Les Administrateurs de la Société TREIZE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 567.500 Euros, dont le siège social est à l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint Just, 13256 Marseille cedex 20, et son principal établissement sis 467 Chemin du Littoral - BP 87 - Bât 110 à 130 - 13321 Marseille Cedex 16, immatriculée au RCS de Marseille, sous le numéro 441 719 705, se sont réunis en Conseil d'Administration dans les bureaux de l'établissement principal, sur convocation en date du 27 septembre 2016, adressée par RAR ou remise en mains propres le 30 septembre 2016, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°32 du 10 juin 2016
2. Approbation du versement d'un apport en compte courant par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
3. Questions diverses

Sont présents et ont élargé le registre de présence :

➤ Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône représenté par :

- ✚ Monsieur Thierry SANTELLI,
- ✚ Madame Sylvie CARREGA,
- ✚ Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT,
- ✚ Monsieur Jean-Marc PERRIN.

Est absente et a donné pouvoir :

➤ Madame Laure-Agnès CARADEC, représentant le Conseil Départemental 13,

Sont absents et excusés :

- Monsieur Yves MORAINÉ, représentant le Conseil Départemental 13,
- Madame Dominique VELAY, représentant la Caisse d'Epargne,
- Monsieur le représentant légal de la CCI Marseille Provence.

Assistaient en outre à la réunion :

- Messieurs Luc CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général de Treize Développement.

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes signent la feuille de présence.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins de ses membres et que par conséquent, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement se tenir et délibérer.

Il constate également la présence de Messieurs Luc CHAMOULEAU et Didier AMILHAT du Cabinet SYREC, Commissaire aux Comptes, qui a été préalablement convoqué par lettre remise en mains propres contre récépissé le 30 septembre 2016.

   1

Monsieur le Président ouvre la séance, assisté de Monsieur Philippe de MARQUEISSAC, Directeur Général, désigné comme secrétaire de séance.

Il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour sus énoncé.

1 – Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration n°32 du 10 juin 2016

Monsieur le Président rappelle que le dernier Conseil d'Administration (n° 32) s'est tenu le 10 juin 2016 et qu'il convient d'en approuver le procès-verbal.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité, le Procès-verbal du Conseil d'Administration n° 32 en date du 10 juin 2016.

2 - Approbation du versement d'un apport en compte courant par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Président rappelle que depuis sa création en 2002, Treize Développement a dû s'adapter à deux évolutions juridiques majeures : en 2003, l'annulation (par un arrêt du Conseil d'Etat du 5 mars 2003) de l'article 3.7 du Code des Marchés Publics (article qui excluait toutes les conventions de mandat du champ d'application du CMP) qui a eu pour conséquence d'interdire à la collectivité de confier un mandat à la société sans mise en concurrence préalable ; et en 2005, l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 11 janvier 2005 qui remet en cause le statut « in-house » de la société adopté en Assemblée Générale Extraordinaire n°2 du 13 mai 2003, statut qui lui permettait de s'appuyer sur l'article 3.1 du CMP pour fonder de gré à gré la passation de conventions de mandat avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Il rappelle que ces événements ont conduit la Société à se positionner sur le marché de la concurrence tant dans le domaine de la « construction publique » que celui de « l'environnement ».

Il indique qu'en 14 ans d'activité, Treize Développement s'est vu confier 81 opérations de construction sous mandat représentant plus de 800 M€ TTC d'investissement (39 opérations confiées par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, 21 par le SDIS 13 et 21 par d'autres clients comme les universités, communes, syndicats), 8 conduites d'opérations, une opération d'aménagement, 42 missions « environnement » pour différents clients (ADEME, Départements,...).

Monsieur le Président précise que la Société connaît depuis 2011, période qui correspond au développement des sociétés publiques locales ainsi qu'à la création de la SPL Terra 13 et du groupement d'intérêt économique GIE 13 CECA dont l'objet est de mutualiser les moyens entre la SPL et la SEM, une baisse d'activité constante.

Il indique que son effectif est aujourd'hui de 6 personnes (4 agents construction publique et 2 chargés d'études environnement). Son carnet de commandes actuel se compose de 17 contrats « construction publique » et 7 missions « environnement » (ces 7 missions s'achèvent d'ici fin 2016). Les dernières livraisons (opérations sous mandat) concernant le SDIS 13 devraient intervenir au 2nd trimestre 2017 et le Département revoit actuellement ses conventions en cours.



Il informe le Conseil des prévisions décroissantes d'activité sur les mois à venir et passe la parole à Monsieur le Directeur Général qui présente en détail le budget probable 2016 et budget prévisionnel 2017 ainsi que les conditions de réalisation de ces prévisions.

Le Conseil d'Administration prend acte des prévisions budgétaires des exercices 2016 et 2017 et de leurs conditions de réalisation.

Monsieur le Président tient à souligner une nouvelle fois que ces projections ont été établies dans le cadre des évolutions imposées par la réforme territoriale. Elles sont construites sur la base d'un projet de rapprochement avec la SOLEAM à l'échéance du 31 décembre 2017 et intègrent la reprise de la totalité des effectifs présents à cette date (SEM : 2 agents ; GIE 13 CECA : 10 agents ; SPL TERRA 13 : 7 agents).

Monsieur le Président indique que pour faciliter cette transition et assurer les besoins de trésorerie de la société, un apport en compte courant d'un montant de 750 K€ est nécessaire (projet de convention joint au dossier). Cet apport sera reversé dans son intégralité au Département en 2018 et permettra d'assurer les conditions financières optimales de parfait achèvement des contrats.

Monsieur le Président offre ensuite la parole aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, les conditions et la signature par le Président du Conseil d'Administration, de la convention d'apport en compte d'un montant de 750 000 euros à intervenir avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône telle que décrite dans la convention jointe au dossier du Conseil d'Administration.

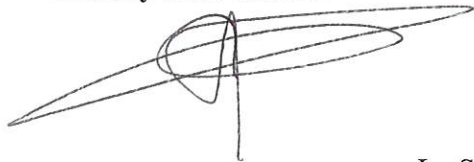
Monsieur le Président remercie le Conseil d'Administration.

Aucune autre question n'est soulevée par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures 45 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui a été signé par le Président de Séance, un Administrateur et le Secrétaire de Séance pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,
Thierry SANTELLI



Un Administrateur,
Sylvie CARREGA



Le Secrétaire de Séance,
Philippe de MARQUEISSAC

